

Le Comité social et économique (CSE)

OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'approprier le régime du Comité social et économique (CSE) 	<p>MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION : fiche de renseignement à remplir en ligne – réponse sous 48 heures.</p> <p>Accès à la formation sous 1 mois maximum à compter de la demande (excepté au mois d'août).</p>
DURÉE DE LA FORMATION	TARIF
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 journée – 7 heures 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 700,00€ HT / jour par stagiaire
PUBLIC ¹	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personnes travaillant dans un service juridique et social ▶ Dirigeants, managers souhaitant connaître la réglementation ▶ Toutes personnes ayant à gérer ou à participer à la gestion des relations sociales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Support pédagogique ▶ Analyse de textes législatifs ▶ Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques
MÉTHODES D'ÉVALUATION	PRÉ-REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Évaluation des connaissances en début de formation (questionnaire de positionnement et/ou quiz; recueil des besoins avant formation) ▶ Évaluation continue au travers d'exercices pratiques et mises en situation ; ▶ Évaluation des acquis en fin de formation via un quiz/QCM, un cas pratique, un exercice de synthèse ou une étude de cas. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Expérience acquise dans un service paie, juridique ou social ▶ Formation juridique
PROGRAMME DE LA FORMATION	

- ▶ Le Comité social et économique (CSE)
 - Cadre de la mise en place depuis les ordonnances CSE du 22/09/2017
 - Calcul des effectifs - comment gérer la variation des effectifs
 - Distinguer les attributions du CSE dans les entreprises
 - Sa composition et son fonctionnement (règlement intérieur, réunion, procès-verbal)

- ▶ Maîtriser la procédure de mise en place du CSE
 - Déterminer le niveau de mise en place du CSE (entreprise, CSE d'établissement, CSE central d'entreprise, UES, CSE interentreprises)
 - Calendrier de mise en place du CSE
 - Organiser les élections
 - Composition des commissions, nombre de représentants et le mandat de membres
 - Représentant de proximité, quel rôle lui confier

- ▶ Fonctionnement et moyens d'actions
 - Dispositions communes à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille
 - Heures de délégation
 - Déplacement et circulation
 - Affichage et communications
 - Organiser la 1^{ère} réunion avec l'employeur
 - Subvention de fonctionnement

¹ Pour toute question relative aux conditions et modalités d'accès à nos formations et à nos locaux aux personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter le Référent Handicap de notre organisme : Mme Vanessa MARILL au 04 94 63 37 02.